

Québec, le 8 avril 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Le bilan épidémiologique des derniers jours sur l'ensemble du territoire de même que l'augmentation importante du nombre de cas dans certaines régions entraînent la prolongation jusqu'au 19 avril des mesures spéciales d'urgence pour :

- la Communauté métropolitaine de Québec;
- la Ville de Gatineau;
- la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- la MRC Beauce-Sartigan;
- la MRC de Bellechasse;
- la MRC Les Etchemins;
- la MRC La Nouvelle-Beauce;
- la MRC Robert-Cliche.

Ainsi, pour toutes ces régions, les mesures ci-après se poursuivent.

Services éducatifs à distance

Lors des journées de classe prévues au calendrier :

- des services éducatifs à distance doivent être offerts aux élèves du préscolaire et du primaire, selon les seuils minimaux;
- des services éducatifs à distance doivent être offerts à tous les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire, selon l'horaire habituel des élèves;
- l'enseignement en formation générale des adultes et en formation professionnelle doit être réalisé à distance, lorsque la nature des programmes d'études le permet. Les centres ne pourront pas accueillir d'élèves dans leurs locaux, ni dans les ateliers et laboratoires. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance et les stages peuvent se poursuivre sans aucun changement, lorsque cela est possible.

Service de garde d'urgence

Des services de garde d'urgence doivent donc se poursuivre dans le réseau public, en fonction du calendrier scolaire, aux parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité prioritaire, incluant le personnel scolaire. La liste complète des emplois visés est disponible à l'adresse www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-services-garde-urgence.

La plateforme d'inscription centralisée est maintenue et l'inscription des parents pourra se dérouler du vendredi 9 avril à 16 h, jusqu'au dimanche 11 avril à minuit.

Je vous rappelle qu'il importe de vous assurer que les enfants qui fréquenteront vos services de garde d'urgence aient accès de la façon la plus optimale aux services éducatifs à distance qui seront offerts par leurs enseignants respectifs, sous la surveillance du personnel en service de garde. Au besoin, du personnel complémentaire (ex. : des techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée) pourrait apporter un soutien au personnel du service de garde.

Les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation ne sont pas visés par ces mesures et pourront accueillir leurs élèves en fonction du calendrier scolaire habituel. Toutefois, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent des classes ou des groupes spécialisés dans d'autres types d'établissements peuvent recevoir des services éducatifs en classe, bien que les services éducatifs à distance doivent être favorisés.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier